

Demande de logement



Demande de logement communal

Pour effectuer une demande de logement communal, il vous suffit de retirer un dossier papier en mairie et nous le retourner accompagné des pièces suivantes :

- une copie de votre pièce d'identité,
- une copie de vos 2 derniers avis d'imposition.

Il est important de mettre à jour régulièrement votre demande.



Demande de logement social

Pour effectuer une demande de logement social sur la commune, il suffit de vous connecter au site suivant :

<https://www.demandelogement44.fr/imhowebGP44/>

Vous pouvez également retirer un dossier papier en mairie et nous le retourner accompagné des pièces suivantes :

- une copie de votre pièce d'identité,
- une copie de vos 2 derniers avis d'imposition.

Votre demande sera diffusée auprès de tous les bailleurs sociaux.

Il est important de mettre à jour régulièrement votre demande.